Image not found or type unknown

CDI à essai deux mois et congés payés

Par **ljulien72**, le **20/07/2016** à **19:37**

Bonjour,

je suis en contrat à durée indéterminé en essai de 2 mois.

date embauche 01/07/2016

L'entreprise ferme trois semaines en aout.

Vu que je n'ai pas acquis des congés payés,

Es ce que je peux faire de l'interim pendant trois semaines ?

Es ce que je vais percevoir le chômage ?

Merci !

Par **P.M.**, le **21/07/2016** à **12:40**

Bonjour,
S'il vous restait des droits à indemnisation par Pôle Emploi vous pourriez obtenir qu'il reprennent pendant cette période...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés